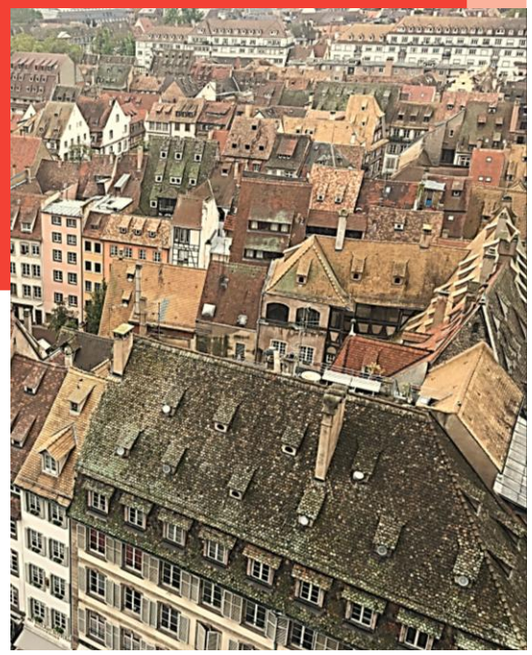
MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

ALSACE **UDAP Haut-Rhin / Bas-Rhin**

UNITES DEPARTEMENTALES DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

FICHE CONSEIL

Couverture en tuile



Les couvertures traditionnelles d'Alsace sont essentiellement constituées de tuiles plates (écailles) en terre cuite de couleur rouge. A partir du milieu du 19ème siècle, certains bâtiments sont couverts de tuiles mécaniques à emboîtement. Il existe aussi quelques exceptions comme la tuile plate en fer de lance ou encore la tuile canal.

OBJECTIFS

- ✓ Conserver et restaurer au maximum les couvertures anciennes.
- ✓ En cas de remplacement, utiliser préférentiellement l'un des deux types de couvertures traditionnelles (tuiles plates en écaille ou tuiles mécaniques à cotés avec 12 unités/m2 minimum).
- ✓ Ne pas isoler le toit par l'extérieur car ce type d'isolation modifierait les proportions de la maison.

RAPPEL

En secteurs protégés, tout projet de modification de couverture d'un bâti doit faire l'objet d'une déclaration de travaux à déposer en mairie, accompagnée des :

- *Plans, coupes, élévations de l'existant et des modifications projetées.*
- *Renseignements sur les matériaux.*
- *Photographies du lieu.*

Bien intégrer sa couverture dans un environnement traditionnel :

■ Les tuiles doivent être en terre cuite de forme plate écaille Biberschwanz (16x38cm ou 18x38cm) ou en tuiles mécaniques à doubles côtes (type anciennes Gilardoni).

■ Les tuiles doivent avoir une teinte rouge nuancée (pour un effet ancien patiné).

■ Les tons ardoisés et les engobes (peintures sur tuiles) sont à éviter.


Tuiles mécaniques


Tuiles Biberschwanz


Pose simple recouvrement


Pose double recouvrement

■ Les faîtières doivent être de forme demi-ronde et galbée, posées dans du mortier.

■ Les rives doivent être réalisées soit avec du mortier soit avec une planche de rive en bois de teinte brun sombre (pas de tuile à rabat, ni en métal). Les sous-faces doivent également être en bois brun sombre.

■ Les éléments de raccords métalliques entre les parties de toitures doivent être invisibles.





■ Les cheminées doivent préserver une forme rectangulaire et un aspect enduit (ne pas prévoir d'habillage métallique des souches).

■ Concernant les lucarnes : ne pas habiller les lucarnes de métal ; les jouées doivent rester enduites et le bâti en bois doit être peint et apparent.





CONTACT

UDAP du Bas-Rhin
Palais du Rhin, 2 place de la République
67082 STRASBOURG - 03 69 08 51 00
udap.bas-rhin@culture.gouv.fr

UDAP du Haut-Rhin
17 place de la Cathédrale
68000 COLMAR - 03 89 20 26 00
udap.haut-rhin@culture.gouv.fr

C1 Données Internes